



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique du patrimoine

Question écrite n° 60912

### Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, s'il peut lui dresser la liste des monuments et sites figurant au patrimoine mondial de l'Unesco et quel est à ce titre le montant des aides que la France a pu percevoir de cette organisation.

### Texte de la réponse

Reponse. - A ce jour, dix-neuf biens sur le territoire français ont été inscrits au patrimoine mondial par l'Unesco. Il s'agit des monuments, ensembles ou sites suivants : Mont-Saint-Michel et sa baie, cathédrale de Chartres, palais et parc de Versailles, basilique et colline de Vézelay, grottes ornées de la vallée de la Vézère, palais et parc de Fontainebleau, château et parc de Chambord, cathédrale d'Amiens, théâtre antique et ses abords et « arc de triomphe » d'Orange, monuments romains et romans d'Arles, abbaye cistercienne de Fontenay, saline royale d'Arc et Senans, places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy, église Saint-Savin-sur-Gartempe, caps de Girolata et de Porto et réserve naturelle de Scandola en Corse, le pont du Gard, Strasbourg - Grandelle, quais de la Seine, du pont de Sully au pont d'Iena, avec les grandes perspectives ordonnées des Tuileries, de la Concorde, du Champ-de-Mars, etc, la cathédrale de Reims, le palais du Tau, Saint-Remi. La France, comme les autres États signataires, s'est engagée à préserver ces biens pour les générations futures, mais elle n'a pas reçu d'aide au titre de la convention du patrimoine mondial. En effet, le propos de ce texte n'est pas d'apporter une contribution financière supplémentaire à la conservation des biens situés sur le territoire de pays qui disposent - comme la France - des moyens matériels nécessaires. L'inscription au patrimoine mondial de dix-neuf biens français constitue bien plutôt une distinction et un honneur, qui entraîne une responsabilité de notre pays face à l'ensemble de la communauté internationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bayard Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60912

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 août 1992, page 3776